

Observatoire Société et handicap 2016

Les principaux résultats

Version accessible, avec tableaux

L'étude a été effectuée par FORS sur mandat de Pro Infirmis Suisse. Elle bénéficie du soutien financier du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Bureau fédéral de l'égalité pour
les personnes handicapées BFEH**

Pourquoi un observatoire sur le thème du handicap ?

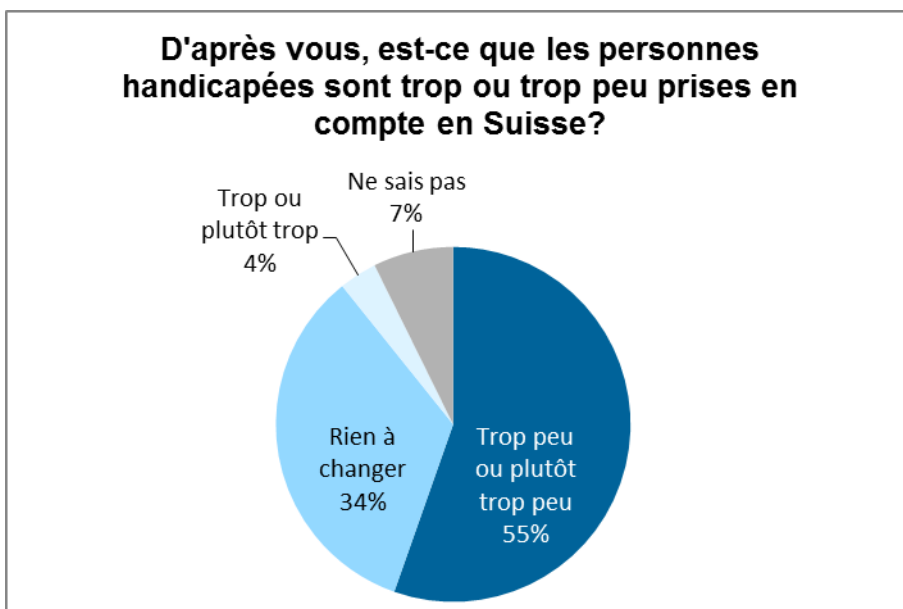
Que pense la population suisse des personnes en situation de handicap ? Comment considère-t-elle leurs principales revendications ? Soutient-elle l'égalité, l'autodétermination et l'inclusion dans tous les domaines, ainsi que l'accès aux bâtiments, aux transports et aux services publics ? Jusqu'à présent, ces questions restaient sans réponse en Suisse. Pro Infirmis a donc instauré l'Observatoire Société et handicap. Une étude scientifique sur l'attitude de la population à l'égard des personnes handicapées et de leurs revendications sera menée tous les cinq ans.

Les résultats des études constituent des bases importantes pour abolir progressivement la discrimination envers les personnes handicapées et pour améliorer l'égalité et l'inclusion. En effet, ils permettront de combler les lacunes d'information, d'éliminer les appréhensions et de sensibiliser la population de manière ciblée. Pro Infirmis orientera sa stratégie d'après les conclusions émanant de l'observatoire.

Résultats

Perception des personnes handicapées dans le public

Graphique 1 : prise en compte des personnes handicapées en Suisse ¹



N: 3196

¹ La numérotation des graphiques se réfère au rapport détaillé de l'étude, qui peut être commandé à medien@proinfirmis.ch (version non accessible).

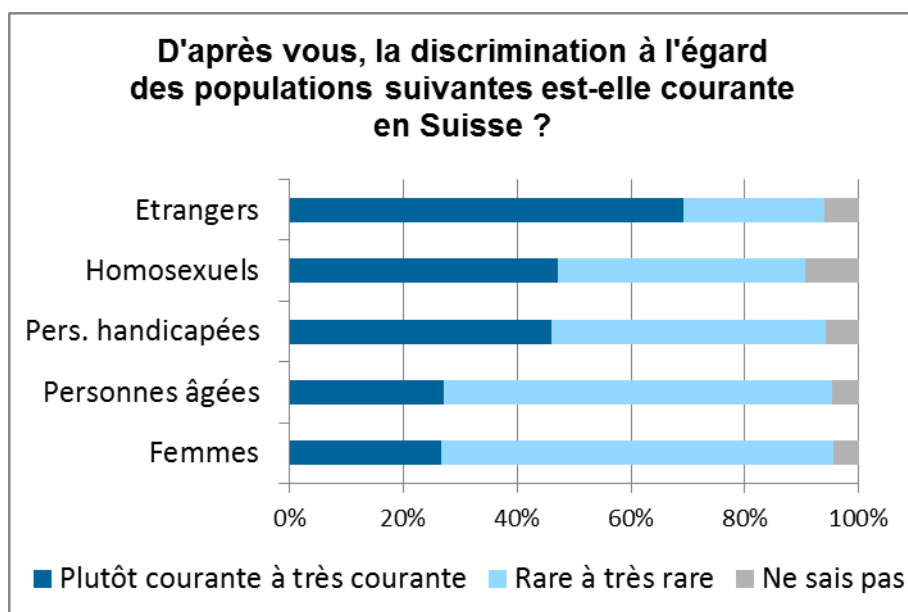
Tableau 1 : prise en compte des personnes handicapées en Suisse

Question: D'après vous, est-ce que les personnes handicapées sont trop ou trop peu prises en compte en Suisse?

Prise en compte	Pourcentages
Trop peu ou plutôt trop peu	55%
Rien à changer	34%
Trop ou plutôt trop	4%
Ne sais pas	7%

La population se montre plutôt critique face à la situation des personnes handicapées en Suisse. 55 % des personnes interrogées pensent que les personnes handicapées ne sont pas assez prises en compte. Bien que la Constitution fédérale interdise la discrimination envers les personnes en situation de handicap, la moitié des participants au sondage estiment qu'elle est plutôt courante à très courante. Selon eux, la plus forte discrimination concerne les personnes ayant un handicap psychique ou mental.

Graphique 2 : discrimination de différents groupes de personnes



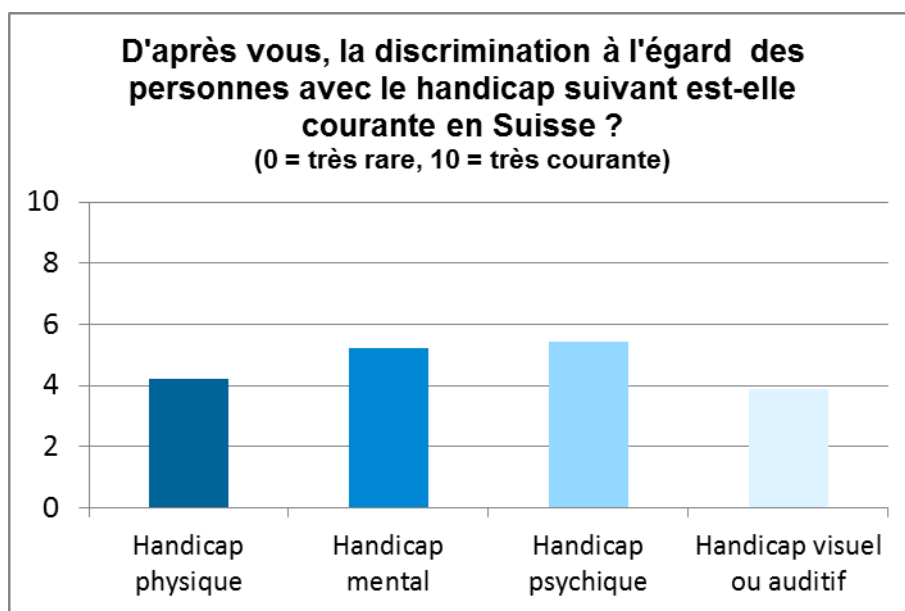
N : 3118-3144

Tableau 2 : discrimination de différents groupes de personnes

Question: D'après vous, la discrimination à l'égard des populations suivantes est-elle courante en Suisse ?

Populations	Rare à très rare	Plutôt courante à très courante	Ne sais pas
Etrangers	25%	69%	6%
Homosexuels	44%	47%	9%
Personnes handicapées	48%	46%	6%
Personnes âgées	68%	27%	5%
Femmes	69%	27%	4%

Graphique 3 : discrimination de personnes avec différents handicaps



N : 3142-3165

Tableau 3 : discrimination de personnes avec différents handicaps

Question: D'après vous, la discrimination à l'égard des personnes avec le handicap suivant est-elle courante en Suisse ?

Types de handicap	Moyenne sur une échelle de 0 (très rare) à 10 (très courante)
Handicap physique	4.2
Handicap mental	5.2
Handicap psychique	5.5
Handicap visuel ou auditif	3.9

Examens prénataux

Les personnes handicapées et leurs organisations expriment régulièrement leurs craintes que la possibilité de pratiquer des examens prénataux sur les embryons aient à long terme des effets négatifs sur la position sociale des personnes en situation de handicap. Pour Pro Infirmis, les futurs parents doivent impérativement pouvoir conserver leur droit à l'autodétermination quant à la décision de procéder à des examens prénataux ou pas. Le droit à la vie pour les personnes handicapées et la solidarité envers elles doivent être garantis.

Il ressort du sondage qu'une interruption de grossesse est largement acceptée lorsque l'enfant sera probablement handicapé. A la question « Pouvez-vous comprendre que quelqu'un avorte en raison d'un handicap probable chez l'enfant à naître ? », 69 % répondent par l'affirmative (pas de graphique).

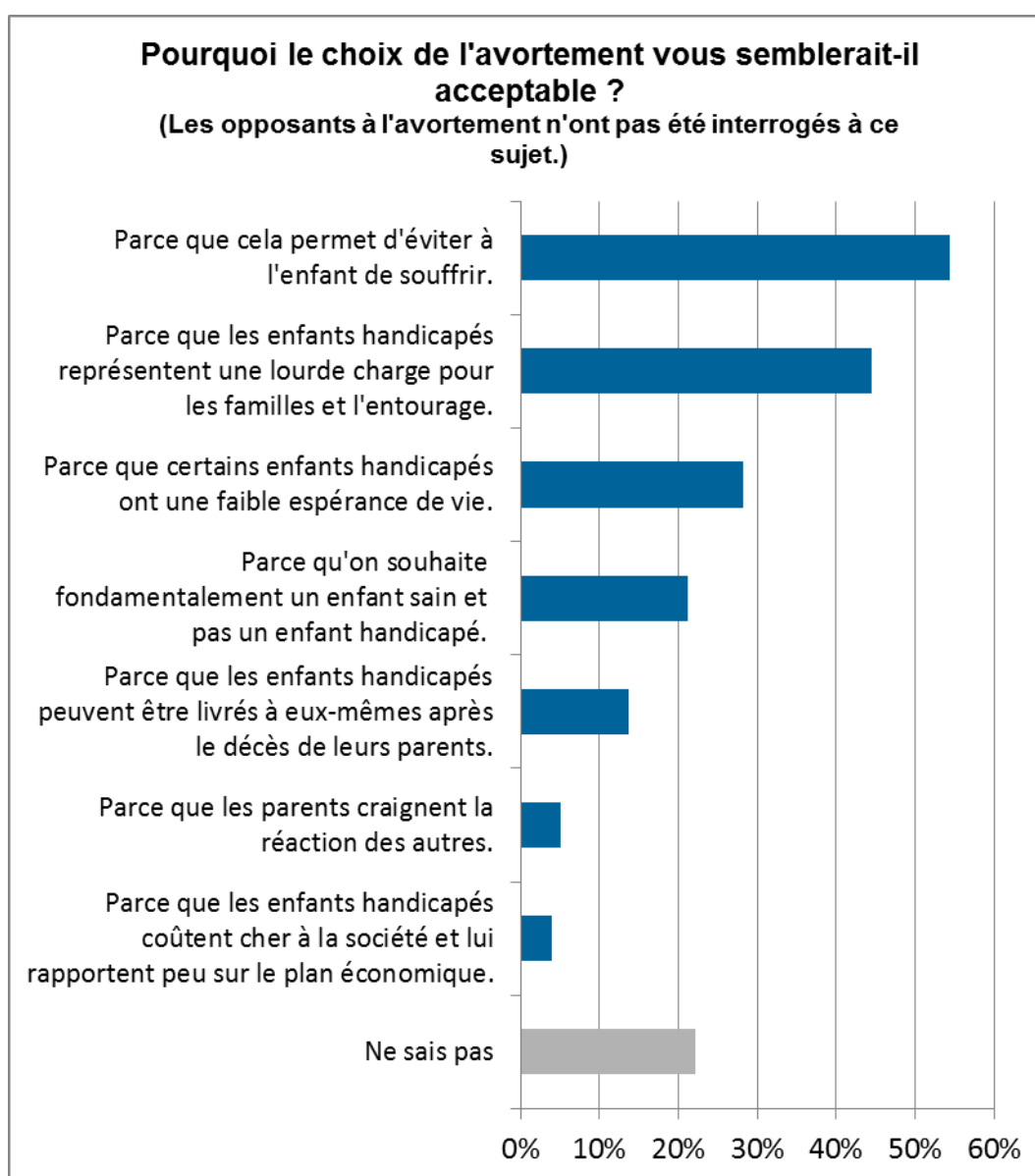
Sur les 17 % qui ne comprennent pas ce choix, environ deux tiers sont par principe opposés à l'avortement. Les raisons principales invoquées pour qu'une interruption de grossesse soit considérée comme acceptable, sont qu'elle permet

d'éviter à l'enfant de souffrir et qu'un enfant handicapé représente une lourde charge pour les familles et l'entourage. Des raisons économiques ne sont mentionnées que par une petite minorité des participants.

L'affirmation selon laquelle les assurances devraient avoir la possibilité de refuser leurs prestations lorsque les parents décident de garder un enfant handicapé est clairement rejetée. Elle est balayée par 89 % des personnes interrogées (75 % pas du tout d'accord, 14 % plutôt pas d'accord) (pas de graphique).

Pour l'instant, aucun élément ne permet d'affirmer qu'une part importante de la population remet en cause la solidarité avec les parents d'enfants handicapés. Pro Infirmis va suivre l'évolution dans ce domaine.

Graphique 23 : raisons permettant de comprendre une interruption de grossesse



N: 3232

Tableau 23 : raisons permettant de comprendre une interruption de grossesse
 Question : Pourquoi le choix de l'avortement vous semblerait-il acceptable ?
 (Les opposants à l'avortement n'ont pas été interrogés à ce sujet.)

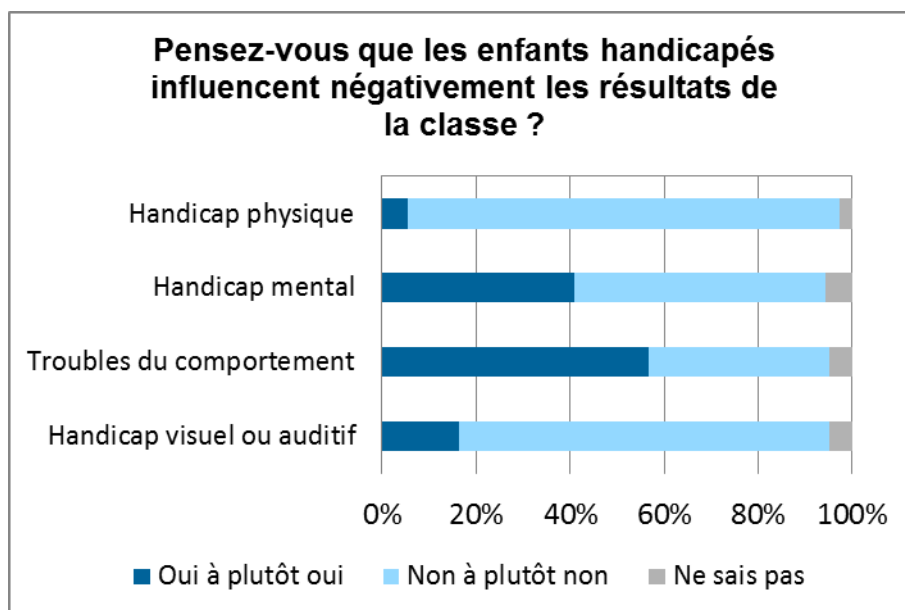
Raisons pour l'interruption de grossesse (Plusieurs réponses possibles)	Part des réponses en %
Parce que cela permet d'éviter à l'enfant de souffrir.	54%
Parce que les enfants handicapés représentent une lourde charge pour les familles et l'entourage.	44%
Parce que certains enfants handicapés ont une faible espérance de vie.	28%
Parce qu'on souhaite fondamentalement un enfant sain et pas un enfant handicapé.	21%
Parce que les enfants handicapés peuvent être livrés à eux-mêmes après le décès de leurs parents.	14%
Parce que les parents craignent la réaction des autres.	5%
Parce que les enfants handicapés coûtent cher à la société et lui rapportent peu sur le plan économique.	4%
Ne sais pas	22%

Ecole inclusive

L'école inclusive, qui est fréquentée par des enfants avec et sans handicap, est l'un des objectifs principaux de Pro Infirmis. Pour atteindre ce but, l'école doit changer : les conditions cadres doivent être adaptées et les ressources en personnel augmentées.

Sur ce thème, l'étude révèle des résultats contrastés : tandis que la plupart des personnes interrogées pensent que les enfants handicapés ont une bonne influence sur le comportement social de leurs camarades, une majorité est également d'avis que les enfants ayant un handicap mental (p. ex. trisomie 21) ou des troubles du comportement (p. ex. trouble du déficit de l'attention) sont une trop grande charge pour les enseignants et abaissent les performances de la classe. L'opinion que les enfants ayant un handicap mental disposent de meilleures conditions de développement dans les écoles spécialisées prévaut chez plus de 70 % des participants au sondage. Ces résultats montrent que l'idée d'une « école pour tous » n'est pas encore ancrée dans la société.

Graphique 7 : effet négatif sur les résultats de la classe



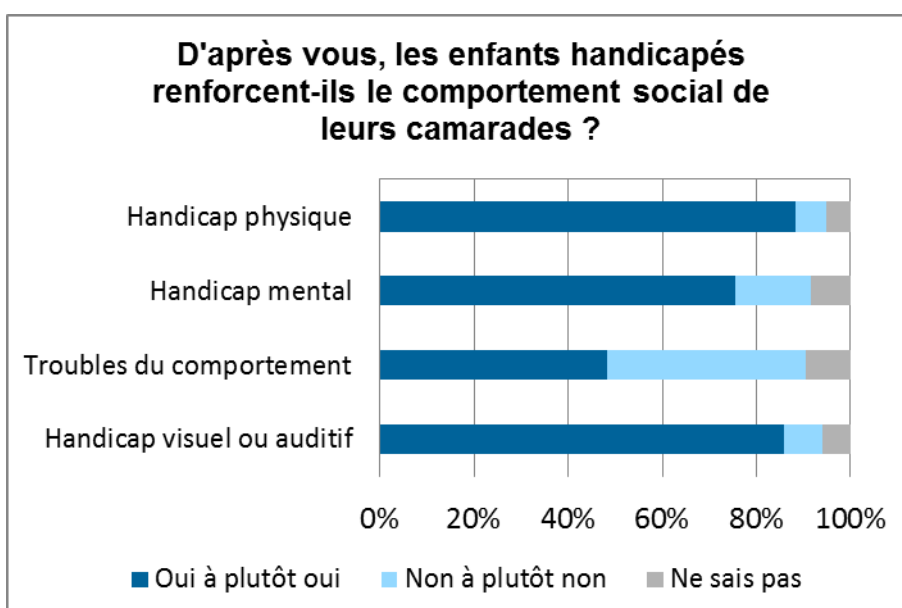
N : 3164-3187

Tableau 7 : effet négatif sur les résultats de la classe

Question: Pensez-vous que les enfants handicapés influencent négativement les résultats de la classe ?

Types de handicap	Oui à plutôt oui	Non à plutôt non	Ne sais pas
Handicap physique	6%	92%	3%
Handicap mental	41%	54%	6%
Troubles du comportement	57%	39%	5%
Handicap visuel ou auditif	16%	79%	5%

Graphique 8 : renforcement du comportement social des camarades de classe

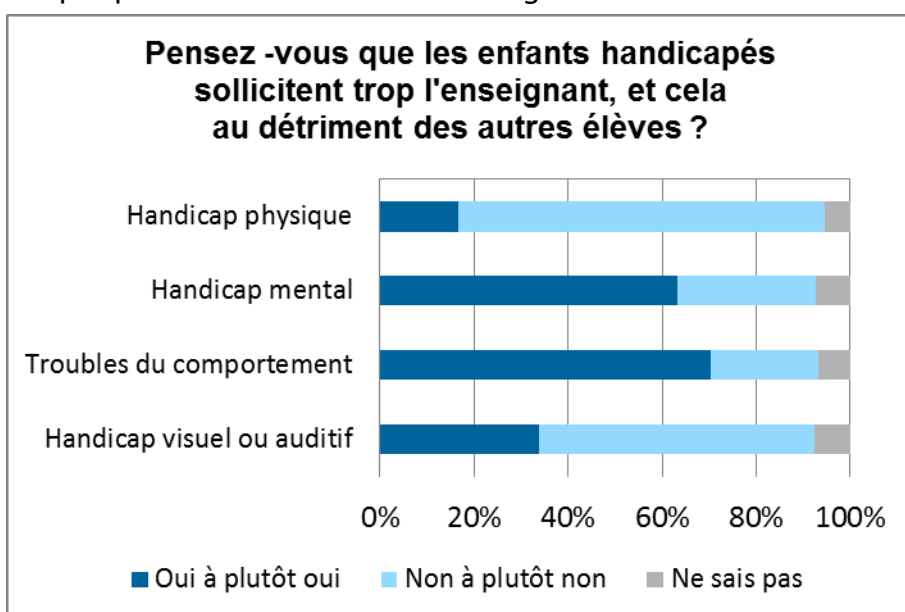


N : 3164-3185

Tableau 8 : renforcement du comportement social des camarades de classe
Question: D'après vous, les enfants handicapés renforcent-ils le comportement social de leurs camarades ?

Types de handicap	Oui à plutôt oui	Non à plutôt non	Ne sais pas
Handicap physique	88%	7%	5%
Handicap mental	76%	16%	9%
Troubles du comportement	48%	42%	10%
Handicap visuel ou auditif	86%	8%	6%

Graphique 9 : sollicitation de l'enseignant

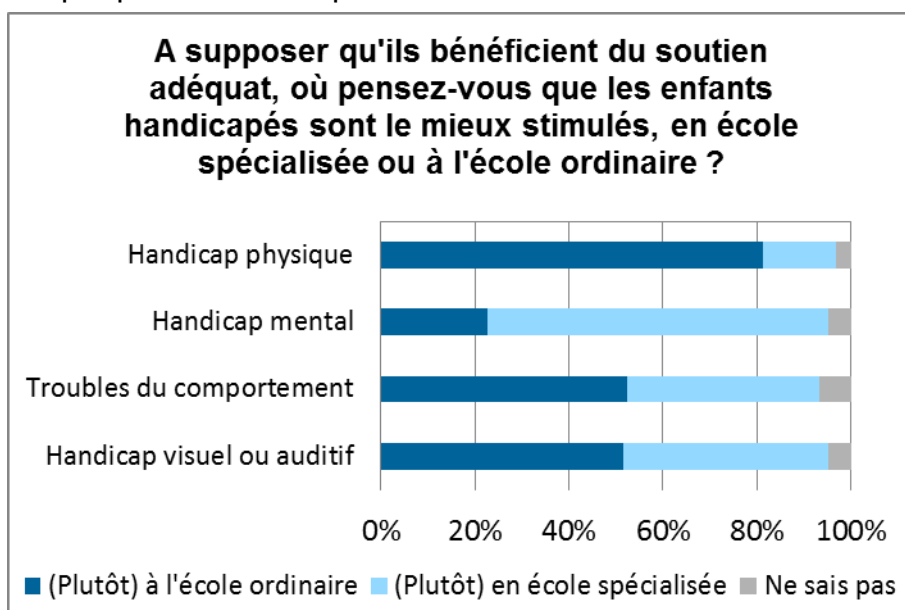


N : 3151-3172

Tableau 9 : sollicitation de l'enseignant
Question: Pensez -vous que les enfants handicapés sollicitent trop l'enseignant, et cela au détriment des autres élèves ?

Types de handicap	Oui à plutôt oui	Non à plutôt non	Ne sais pas
Handicap physique	17%	78%	5%
Handicap mental	63%	29%	7%
Troubles du comportement	70%	23%	7%
Handicap visuel ou auditif	34%	59%	8%

Graphique 10 : école spécialisée ou école ordinaire



N : 3142-3159

Tableau 10 : école spécialisée ou école ordinaire

Question: A supposer qu'ils bénéficient du soutien adéquat, où pensez-vous que les enfants handicapés sont le mieux stimulés, en école spécialisée ou à l'école ordinaire ?

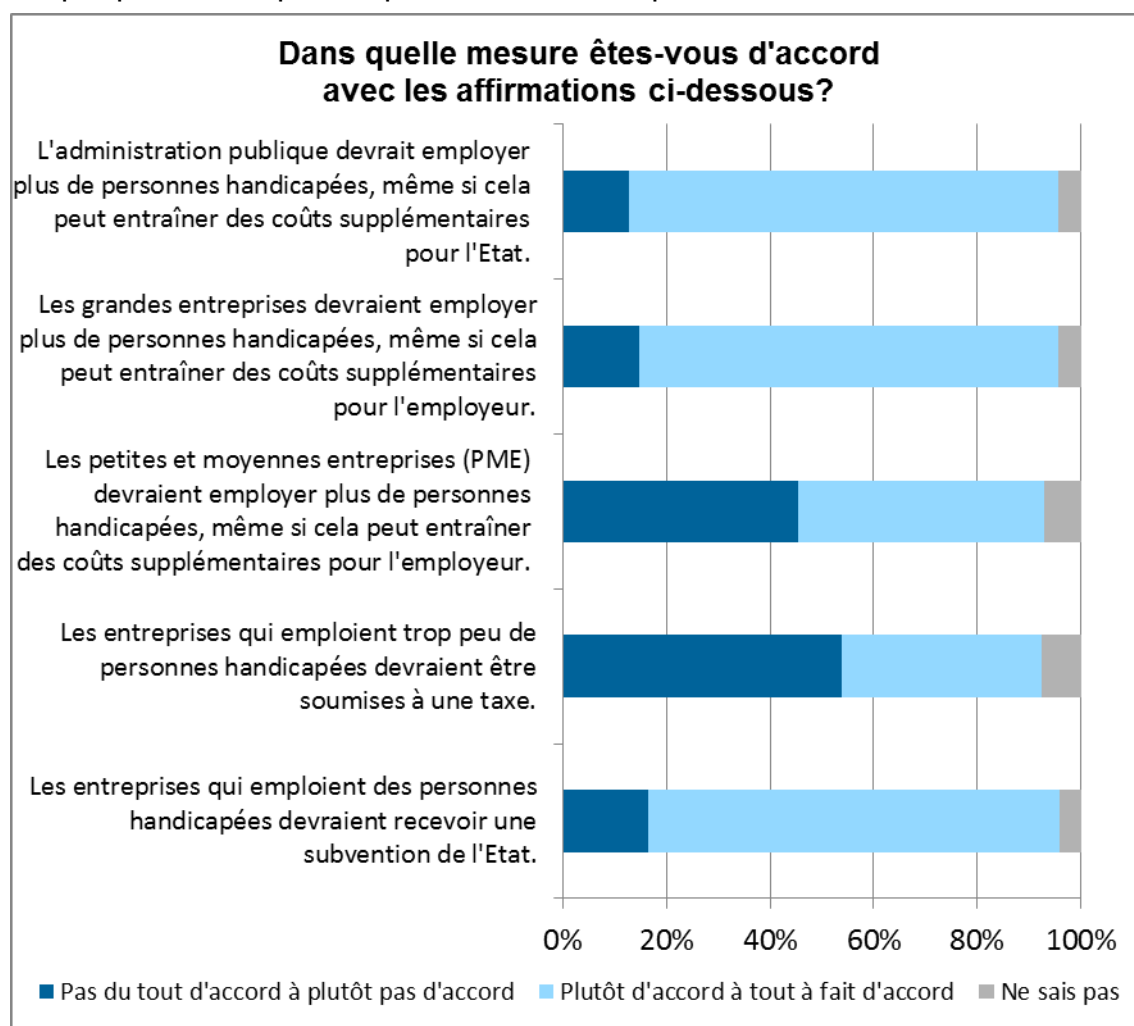
Types de handicap	(Plutôt) à l'école ordinaire	(Plutôt) en école spécialisée	Ne sais pas
Handicap physique	81%	16%	3%
Handicap mental	23%	73%	5%
Troubles du comportement	52%	41%	7%
Handicap visuel ou auditif	51%	44%	5%

Travail

Ces dernières années, le grand public et les politiques ont pris conscience de la nécessité d'améliorer l'inclusion des personnes handicapées dans le monde du travail. Selon les résultats de l'étude, la population attend des administrations publiques et des grandes entreprises qu'elles engagent plus de personnes en situation de handicap. Un système de malus pour les entreprises qui n'occupent pas de collaboratrices et collaborateurs handicapés est rejeté par une majorité des personnes interrogées, alors qu'un système de bonus pour celles qui emploient des personnes handicapées est privilégié (graphique 11).

Une plus grande participation des personnes handicapées dans la vie professionnelle va permettre à plus d'actifs d'entrer en contact avec des collègues handicapés. Tout au long de l'étude, on constate que les personnes interrogées qui ont des expériences personnelles dans les contacts avec les personnes handicapées ont moins d'appréhension (graphique 30) et que leur attitude est plus positive sur nombre de questions.

Graphique 11 : emploi de personnes handicapées



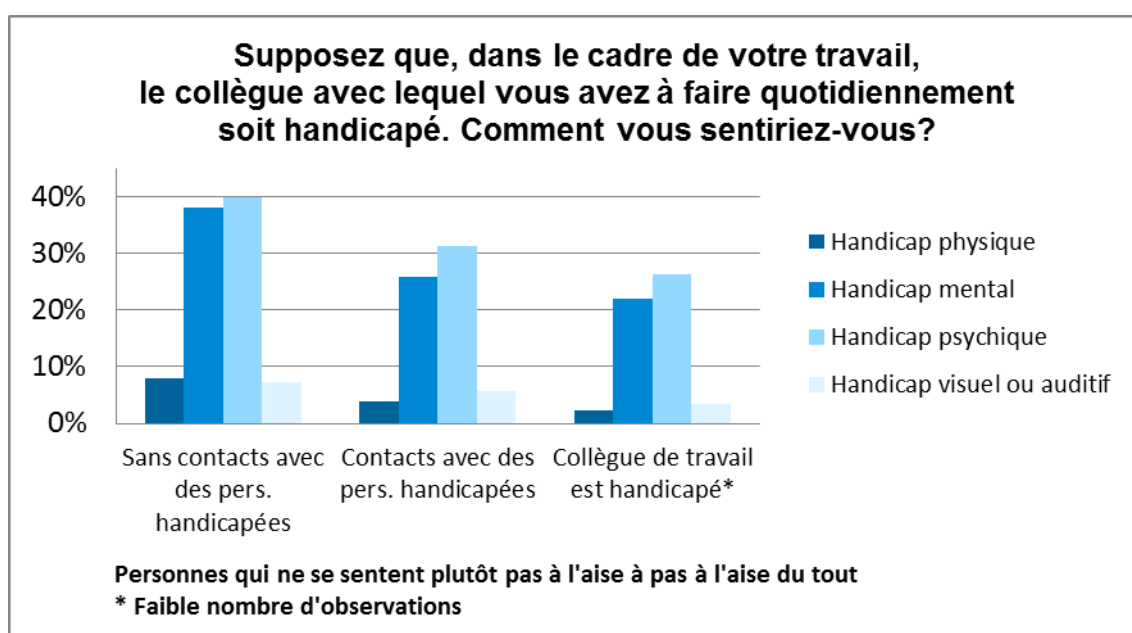
N : 3144-3154

Tableau 11 : emploi de personnes handicapées

Question: Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les informations ci-dessous?

Affirmations	Pas du tout d'accord à plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord à tout à fait d'accord	Ne sais pas
L'administration publique devrait employer plus de personnes handicapées, même si cela peut entraîner des coûts supplémentaires pour l'Etat.	13%	83%	4%
Les grandes entreprises devraient employer plus de personnes handicapées, même si cela peut entraîner des coûts supplémentaires pour l'employeur.	15%	81%	4%
Les petites et moyennes entreprises (PME) devraient employer plus de personnes handicapées, même si cela peut entraîner des coûts supplémentaires pour l'employeur.	45%	48%	7%
Les entreprises qui emploient trop peu de personnes handicapées devraient être soumises à une taxe.	54%	39%	8%
Les entreprises qui emploient des personnes handicapées devraient recevoir une subvention de l'Etat.	17%	79%	4%

Graphique 30 : collaboration avec des personnes en situation de handicap



N : 392-2476

Tableau 30 : collaboration avec des personnes en situation de handicap
 Question: Supposez que, dans le cadre de votre travail, le collègue avec lequel vous avez à faire quotidiennement soit handicapé. Comment vous sentiriez-vous?

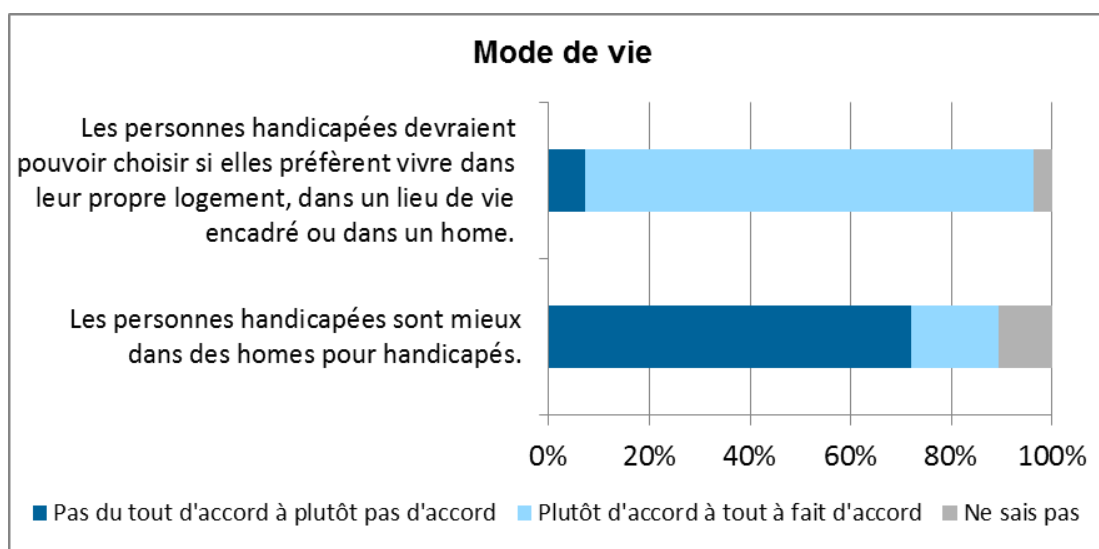
Types de handicap	Avec/sans contacts avec des personnes handicapées	Pourcentage des personnes qui ne se sentent plutôt pas à l'aise ou pas du tout à l'aise
Handicap physique	Sans contacts avec des pers. handicapées	8%
	Contacts avec des pers. handicapées	4%
	Collègue de travail est handicapé*	2%
Handicap mental	Sans contacts avec des pers. handicapées	38%
	Contacts avec des pers. handicapées	26%
	Collègue de travail est handicapé*	22%
Handicap psychique	Sans contacts avec des pers. handicapées	40%
	Contacts avec des pers. handicapées	31%
	Collègue de travail est handicapé*	26%
Handicap visuel ou auditif	Sans contacts avec des pers. handicapées	7%
	Contacts avec des pers. handicapées	6%
	Collègue de travail est handicapé*	3%

* Faible nombre d'observations

Autodétermination

Ce sont surtout les personnes lourdement handicapées qui sont obligées de vivre dans une institution, car elles ne peuvent pas financer un encadrement dans leur propre appartement. Leur droit à l'autodétermination s'en trouve restreint. L'étude montre qu'une large majorité de la population approuve, en principe, la possibilité pour les personnes handicapées de choisir leur mode de vie. Par ailleurs, une majorité n'est pas d'accord avec l'affirmation que les personnes en situation de handicap sont mieux dans des homes.

Graphique 17 : autodétermination au sujet du mode de vie



N : 3127-3151

Tableau 17 : autodétermination au sujet du mode de vie

Question: Que pensez-vous des affirmations ci-dessous?

Affirmations	Pas du tout d'accord à plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord à tout à fait d'accord	Ne sais pas
Les personnes handicapées devraient pouvoir choisir si elles préfèrent vivre dans leur propre logement, dans un lieu de vie encadré ou dans un home.	7%	89%	4%
Les personnes handicapées sont mieux dans des homes pour handicapés.	72%	17%	11%

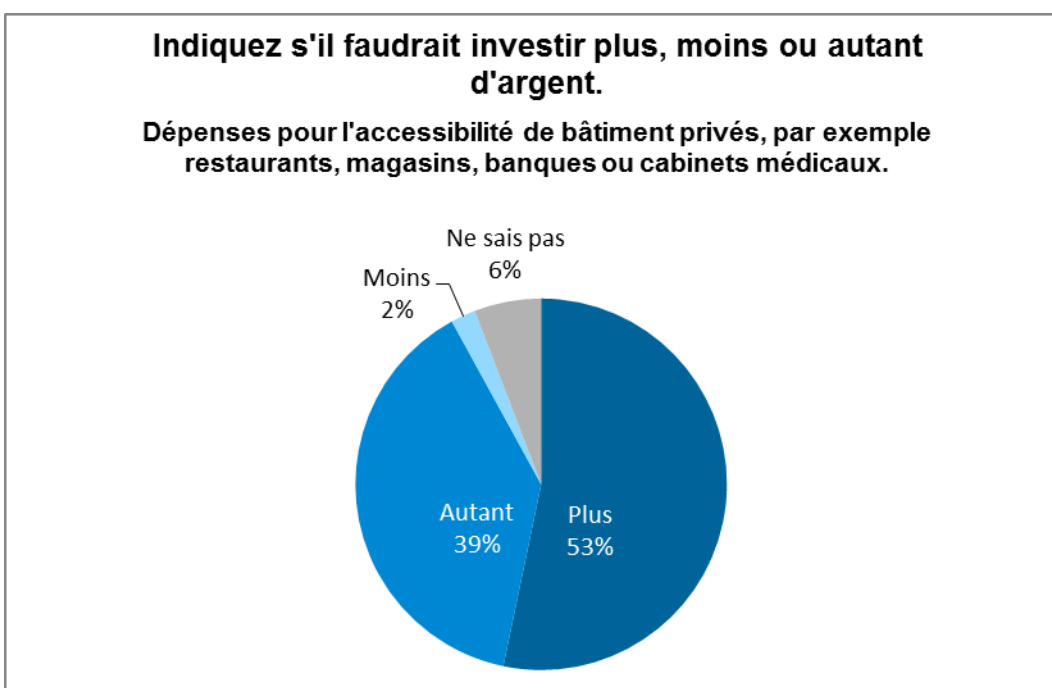
Une grande majorité approuve également l'autodétermination dans le choix d'une formation ou d'un poste de travail, ainsi que la liberté de fonder une famille, mais ce, seulement pour les personnes ayant un handicap physique, visuel ou auditif (pas de graphique). Concernant celles qui ont un handicap psychique ou mental, le tableau est plus nuancé. Cela correspond à la tendance qui se dégage d'autres résultats : les appréhensions envers les personnes touchées par ces types de

handicap sont plus prononcées. Les participants au sondage se sentent également moins à l'aise en leur présence et s'estiment moins bien informées à leur sujet.

Accessibilité

Un peu plus de la moitié des personnes interrogées sont favorables à des dépenses supplémentaires pour garantir l'accès sans obstacles à divers bâtiments. Au contraire du législateur, les participants au sondage ne font pas une grande différence entre les bâtiments publics et les bâtiments privés. 55 % sont d'avis qu'il faudrait investir plus pour l'accessibilité des transports publics, 56 % approuvent des investissements supplémentaires en faveur de l'accessibilité des établissements publics, tels que les administrations, les autorités et les écoles (pas de graphique), et 53 % considèrent un accès sans obstacles aux magasins, banques et cabinets médicaux comme important. Pour chacun de ces secteurs, 40 % ne souhaitent rien modifier aux dépenses actuelles.

Graphique 5 : dépenses pour l'accessibilité des bâtiments privés



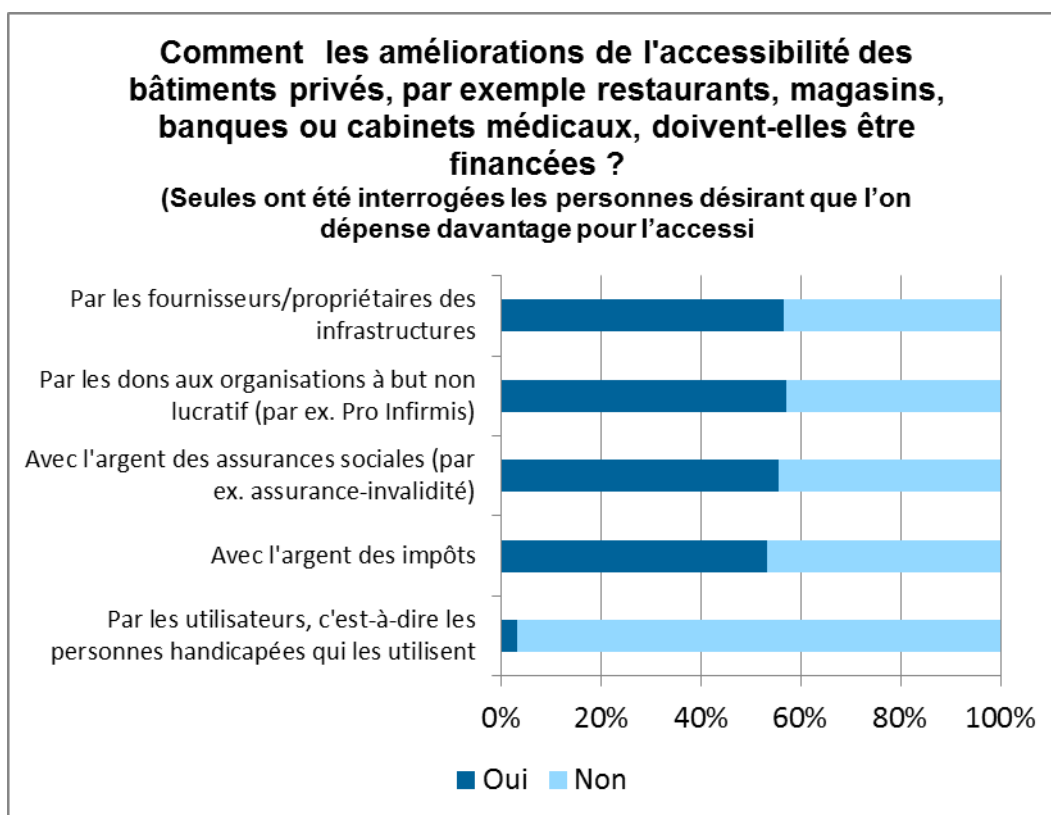
N : 3182-3185

Tableau 5 : dépenses pour l'accessibilité des bâtiments privés

Question: Indiquez s'il faudrait investir plus, moins ou autant d'argent.

Dépenses pour l'accessibilité des ...	Plus	Autant	Moins	Ne sais pas
... bâtiment privés, par exemple restaurants, magasins, banques ou cabinets médicaux.	53%	39%	2%	6%

Graphique 6 : comment financer l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments privés ?



N : 72-1091

Tableau 6 : comment financer l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments privés ?

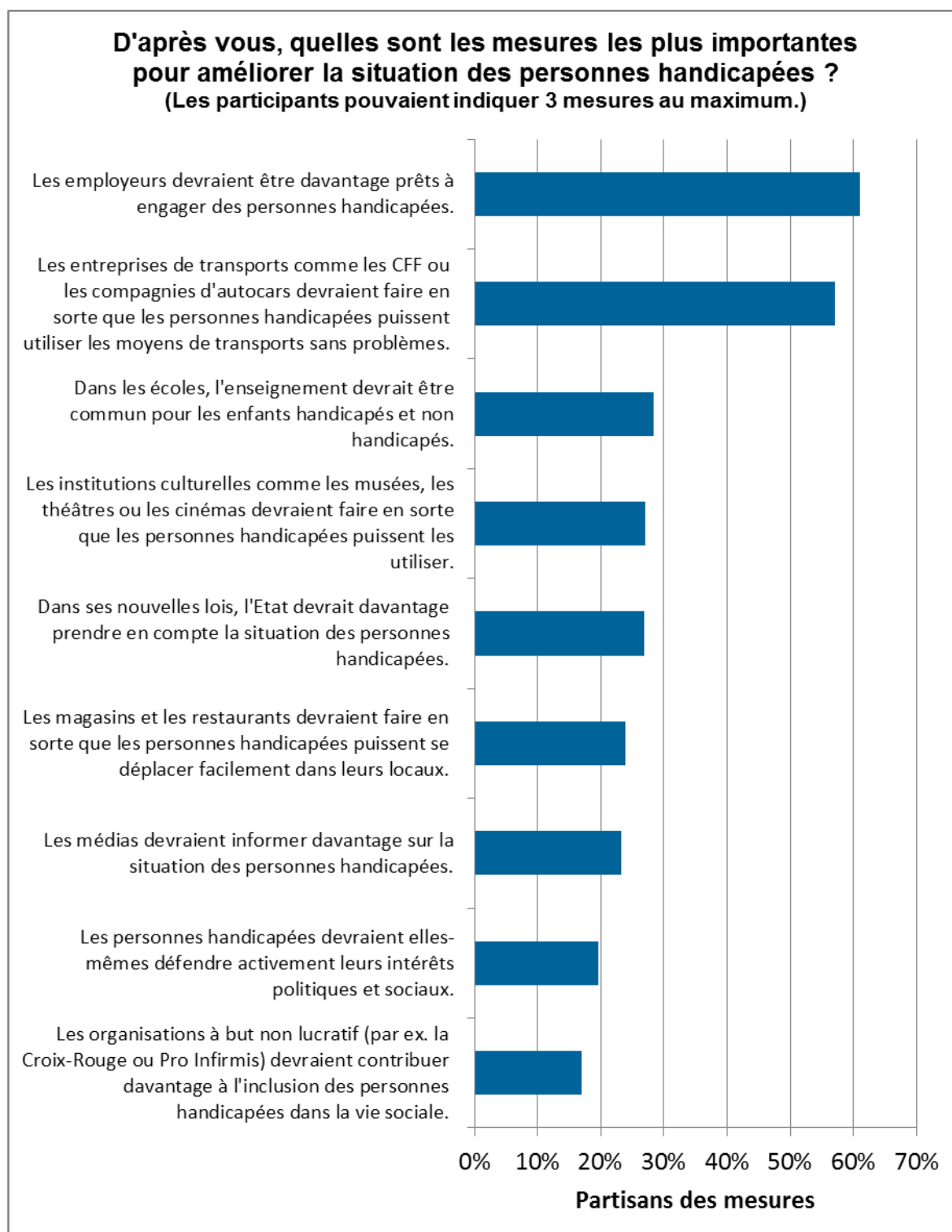
Question: Comment les améliorations de l'accessibilité des bâtiments privés, par exemple restaurants, magasins, banques ou cabinets médicaux, doivent-elles être financées ? (Seules ont été interrogées les personnes désirant que l'on dépense davantage pour l'accessibilité.)

Financement de l'accessibilité (Plusieurs réponses possibles)	Oui	Non
Par les fournisseurs/propriétaires des infrastructures	57%	43%
Par les dons aux organisations à but non lucratif (par ex. Pro Infirmis)	57%	43%
Avec l'argent des assurances sociales (par ex. assurance-invalidité)	56%	44%
Avec l'argent des impôts	53%	47%
Par les utilisateurs, c'est-à-dire les personnes handicapées qui les utilisent	3%	97%

Les participants qui souhaitent plus de dépenses pour l'accessibilité des bâtiments privés, mentionnent en général plusieurs sources de financement (graphique 6). Une opinion fait quasiment l'unanimité : ce n'est pas aux utilisateurs handicapés de financer ces dépenses.

Principales mesures pour améliorer la situation des personnes handicapées

Graphique 34 : mesures pour améliorer la situation des personnes handicapées



N : 3232

Tableau 34 : mesures pour améliorer la situation des personnes handicapées
 Question: D'après vous, quelles sont les mesures les plus importantes pour améliorer la situation des personnes handicapées

Mesures (Les participants pouvaient indiquer 3 mesures au maximum.)	Pourcentage des partisans
Les employeurs devraient être davantage prêts à engager des personnes handicapées.	61%
Les entreprises de transports comme les CFF ou les compagnies d'autocars devraient faire en sorte que les personnes handicapées puissent utiliser les moyens de transports sans problèmes.	57%
Dans les écoles, l'enseignement devrait être commun pour les enfants handicapés et non handicapés.	28%
Les institutions culturelles comme les musées, les théâtres ou les cinémas devraient faire en sorte que les personnes handicapées puissent les utiliser.	27%
Dans ses nouvelles lois, l'Etat devrait davantage prendre en compte la situation des personnes handicapées.	27%
Les magasins et les restaurants devraient faire en sorte que les personnes handicapées puissent se déplacer facilement dans leurs locaux.	24%
Les médias devraient informer davantage sur la situation des personnes handicapées.	23%
Les personnes handicapées devraient elles-mêmes défendre activement leurs intérêts politiques et sociaux.	20%
Les organisations à but non lucratif (par ex. la Croix-Rouge ou Pro Infirmis) devraient contribuer davantage à l'inclusion des personnes handicapées dans la vie sociale.	17%

Pour conclure, les participants ont pu sélectionner les mesures qu'ils jugent les plus importantes pour améliorer la situation des personnes handicapées (graphique 34). Celles citées de loin le plus souvent étaient les suivantes : promouvoir l'emploi des personnes handicapées et leur permettre d'utiliser les transports publics sans problème. Les autres mesures n'ont été mentionnées que par moins d'un tiers des participants.

Commentaire de Pro Infirmis sur les résultats

Le premier sondage de l'Observatoire « Société et handicap » montre que la population juge insatisfaisante la situation des personnes handicapées en Suisse et approuve des améliorations. Mais les résultats mettent également en lumière des réserves envers certaines de leurs principales revendications. Ainsi, nombre de participants expriment des inquiétudes par rapport à l'intégration scolaire d'enfants ayant un handicap mental ou des troubles du comportement. Par ailleurs, l'autodétermination des personnes présentant un handicap psychique ou mental ne fait de loin pas l'unanimité. Afin de pouvoir contrer de telles réserves, il y a lieu de les prendre au sérieux et d'en tenir compte dans les stratégies futures de Pro Infirmis.

Méthode d'analyse

La première enquête de l'Observatoire « Société et handicap » de Pro Infirmis a été réalisée du 21 janvier au 8 avril 2016 auprès d'un échantillon aléatoire de la population à partir de l'âge de 15 ans dans les trois régions linguistiques. Les participants, au nombre de 3332, ont rempli un questionnaire en ligne ou sur papier. La marge d'erreur s'élevant à $\pm 1,72\%$, les écarts inférieurs à 2 % peuvent être considérés comme aléatoires.

Mandant et exécution

Pro Infirmis a mandaté FORS, le centre de compétences national en sciences sociales sis à Lausanne, pour réaliser cette étude. Le sondage a été en partie financé par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH). Il sera réitéré tous les cinq ans.

Informations supplémentaires

Questions sur l'étude :

lic. phil. Barbara Müller, collaboratrice scientifique,
téléphone 058 755 26 26, barbara.mueller@proinfirmis.ch

Le rapport final détaillé de FORS (en français ou en allemand, version non accessible) peut être commandé à medien@proinfirmis.ch.